

## Conseil d'école du jeudi 7 mai

**Ordre du jour** : présentation de l'organisation du retour à l'école à partir du 14 mai.

Présents :

**Parents** : Messieurs Desmet et Scannapieco, Mesdames Hourquin, Mahieu, Zaghib

**Enseignants** : Mesdames D'allende, Terrier, Defrémont, Huchette, Guguen, Guimier, Schmidlin, Le Moine, Portet, Petitjean, Monsieur Bernard

**Mairie** : Madame Alliot.

**Secrétaire de séance** : Virginie D'Allende - directrice

Les axes qui prévalent concernant ce retour à l'école :

- Protocole sanitaire national à respecter
- Du 14 au 19 mai, retour des élèves de GS/CP/CM2. A partir du 25 mai retour des CE1, CE2, CM1, puis alternance des deux groupes (Voir le calendrier détaillé par niveau dans le protocole, point 5)
- Priorité donnée aux enfants des personnels impliqués dans la gestion de crise COVID :
  - **personnel de santé**
  - **gendarme / police**
  - **personnel enseignant**
  - **personnels municipaux attribués aux accueils scolaires**
- Priorité donnée aux élèves en difficulté

En accord avec la municipalité et afin d'avoir le temps d'organiser cette reprise, la rentrée des élèves se fera le 4 mai.

### 1- Présentation du protocole aux parents.

Les contraintes du protocole : (voir le détail dans le protocole joint)

- 4m<sup>2</sup> par élève installé en classe
- distanciation sociale de 1m à respecter dans tous les déplacements
- Nettoyage et désinfection réguliers des locaux
- aucun échange d'objets entre les enfants
- aucun brassage de classe lors des récréations
- pas d'accueil des parents dans l'école / éviter les attroupements lors des entrées et des sorties de classe.

### 2- Modalités d'accueil à l'école (voir le détail dans le protocole)

Le protocole national sanitaire étant tel que le choix a été fait par l'école en accord avec la municipalité de ne pas accueillir les enfants de TPS, PS et MS.

- la taille des groupes dépend des capacités de l'école (des bâtiments) à accueillir les élèves dans le strict respect de ce protocole.
- Les élèves seront désignés par les enseignants en tenant compte des directives ministérielles, à savoir l'accueil des enfants des personnels impliqués dans la gestion COVID (voir liste ci-dessus) et les élèves en difficulté.

Cette liste sera établie par les enseignants en fonction des réponses reçues au nouveau sondage qui sera envoyé ce vendredi 8 mai (**Attention : retour du sondage impératif pour le samedi 9 mai 13h au plus tard**).

Le calendrier des jours de présence de votre enfant à l'école vous sera communiqué au plus tard dimanche soir.

- Pour la période du 14 au 19 mai, **l'inscription aux services périscolaires**, garderie et cantine, devra être faite exceptionnellement **par mail avant le lundi 11 mai 20h** à l'adresse suivante : [mrouselle.premesques@outlook.fr](mailto:mrouselle.premesques@outlook.fr)

Toute inscription sur le site habituel parascol ne sera pas prise en compte.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité sanitaire, dans ces circonstances exceptionnelles, **l'accès à la garderie et au restaurant scolaire ne seront possibles qu'après inscription dans les délais impartis.**

- Quand les enfants ne sont pas accueillis dans l'école, ils continuent de bénéficier d'un enseignement à distance.
- Les enfants des personnels impliqués dans la gestion du COVID, seront accueillis même si la classe de leur enfant n'est pas convoquée et dans le cas où les parents n'auraient aucun autre moyen de garde. Dans ce cas, les enfants seraient mis en autonomie dans une autre classe dans laquelle aura été libérée une place pour les accueillir.

### 3- L'accueil périscolaire

Seuls les accueils périscolaires, à savoir, garderie et cantine, fonctionnent et ne sont accessibles uniquement que sur présentation d'une attestation de l'employeur de chacun des deux parents (ou du parent dans le cadre des familles monoparentales). Cette attestation certifie que la personne concernée est dans l'obligation de se trouver sur son lieu de travail sur le temps du périscolaire et non en télétravail.

Cette attestation devra parvenir à la municipalité par mail à l'adresse suivante :

[mrouselle.premesques@outlook.fr](mailto:mrouselle.premesques@outlook.fr) ou dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 13 mai 2020.

La salle calme ne pourra plus être assurée.

La garderie fonctionne normalement sauf pour le matin où l'heure de dépose maximum des enfants est ramenée à 8H15 (contre 8h25 habituellement). Toutes les mesures barrières seront prises, 15 enfants maximum par salle, distanciation sociale d'un mètre, lavage des mains à l'arrivée des enfants). Le soir, les enfants seront regroupés par groupe de niveau. Aucun changement de salle ne sera possible.

Conformément au protocole sanitaire nationale :

- Aucun jeu collectif ni de contact ne pourront être mis en place
- Mise à disposition de boîtes individuelles avec crayons, feutres, ciseaux et feuilles
- Activités manuelles individuelles privilégiées
- Aucun livre ne pourra être utilisé

Le restaurant scolaire fonctionne en un seul service. Toutes les mesures prévues au protocole sanitaire seront respectées (cf protocole de réouverture). Lavage des mains avant et après le service.

### 4- Rôle des parents

La prise de température : les parents s'engagent à prendre la température de leur enfant avant de le déposer à l'école. Si la température est de 37,8° et plus, les parents garderont leur enfant. Si un enfant fait de la température pendant le temps scolaire, l'enfant sera isolé et masqué en attendant l'arrivée de ses parents. Si un enfant est suspecté atteint du COVID, l'école informera l'Inspection Académique qui contactera la famille et décidera des mesures à prendre.

Les parents sont invités à expliquer aux enfants avant le retour à l'école les différentes mesures barrières, comme la distanciation sociale, le lavage des mains à minima 30 secondes, l'interdiction des jeux de contact... Bien entendu, tous ces gestes seront à nouveau expliqués aux enfants par les professeurs à la rentrée.

Jean Castex, le "monsieur déconfinement" du gouvernement, a indiqué hier que les masques pour les enfants âgés de 6 à 12 ans étaient "fortement recommandés". Les enfants de ces tranches d'âge peuvent si les parents le souhaitent avoir un masque à condition de savoir l'utiliser correctement.

Les parents d'élèves remercient et félicitent la mairie et l'école dans le travail de préparation de cette reprise, pour cette organisation nouvelle présentée dans le protocole.

La mairie remercie Madame la Directrice et toute l'équipe enseignante et municipale pour tout le travail accompli et leur implication dans la l'organisation de cette reprise.

Fin de séance 17h15